

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DE LA MITIS DU 11 MARS 2020**

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 11 mars 2020 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, av du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet, et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS :

Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)	Mme Maïté Blanchette Vézina (Sainte-Luce)
Mme Sonia Bérubé (La Rédemption)	Mme Carolle-Anne Dubé (Métis-sur-Mer)
M. André Lechasseur (Saint-Donat)	M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)
M. Alain Thibault (Mont-Joli)	M. Michel Côté (Sainte-Angèle-de-Méridi)
M. Martin Reid (Saint-Octave-de-Méridi)	M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)
M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)	M. Maurice Chrétien (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Rodrigue Roy (Grand-Méridi)
M. Gilles Laflamme (Padoue)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Ghislain Michaud (Price)	

EST ABSENT :

M. Martin Soucy (Mont-Joli)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Gagnon, directeur général adjoint et M. Paul Gingras, urbaniste.

RÉSOLUTION C.M. 20-03-062

Projet de multiplateforme de traitement des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont déclaré leur compétence sur le traitement des matières résiduelles respectivement par les résolutions C.M. 068-01 et C.M. 01-120;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont autorisé par les résolutions C.M. 115-06 et C.M. 06-151 une entente constituant de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMR Matapédia-Mitis) et ayant pour objet de planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR Matapédia-Mitis opère depuis 2008 un Centre de transfert à Mont-Joli et effectue depuis 2015 le transport des déchets vers le LET de Rivière-du-Loup et des matières organiques vers l'usine de biométhanisation de la SÉMER;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 43 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis est d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de plateforme de compostage à proximité dans une optique de développement durable et régional en visant la réduction des coûts économiques et environnementaux de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR Matapédia-Mitis a évalué qu'il n'y avait aucun avantage financier à traiter les matières organiques séparément des déchets dans les sites de traitement de ces matières au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR Matapédia-Mitis juge favorable les résultats de l'analyse de faisabilité commandée à la firme GBI à l'automne 2019 pour la mise en place d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles traitant les déchets et les matières organiques et l'analyse de sites potentiels sur les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis;



CONSIDÉRANT QU'une gestion locale des déchets et des matières organiques permet d'assurer une prévisibilité des coûts de traitement, une transparence des opérations, une autonomie de gestion des matières résiduelles et de réduire le transport de ces matières;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis donne son appui à la poursuite des démarches pour l'implantation d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles de la RITMR Matapédia-Mitis.

Donné à Mont-Joli, ce 12 mars 2020



M. Bruno Paradis
Préfet



M. Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.